

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

L'an deux mille vingt-trois

Et le vingt-quatre octobre

À dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation
17/10/2023

Date d'affichage
25/10/2023

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
	S. JEMOUR	C. JULLIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
E. OSTINS	C. PAUZIN	N. PERRIER
D. REVOL	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : P. GAUTHIER,

Pouvoirs : P. GAUTHIER à V. MEYRAND-DELOCHE,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2023.

DCM33/2023

Subvention exceptionnelle à l'association du club des aînés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le club des aînés d'Andancette sollicite une subvention exceptionnelle pour faire face à des difficultés financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association du club des aînés d'Andancette.

Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 2

DCM34/2023

Remboursement des « tickets de cantine et/ou garderie » aux familles ne fréquentant plus les services périscolaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de rembourser les familles dont les enfants ne fréquentent définitivement plus les services périscolaires (cantine et/ou garderie) et qui avaient réservé et payé sur la plateforme avant leur départ. Il rappelle que le coût d'un ticket de cantine (TC) est de 4,55 € et celui de la garderie (TG) est de 1,50 € pour l'année 2022-2023.

La famille à rembourser est :

- COQUELET Gaëtan : TC : 1 x 4,55 = 4,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de rembourser la famille précitée
- Charge le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Contre : 0 Pour : 15

DCM35/2023**Participation communale pour les fournitures scolaires aux établissements spécialisés - IME ADAPEI 26 St Uze**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de l'Institut Médico Éducatif (I.M.E) ADAPEI 26 de St Uze pour une participation aux achats de fournitures scolaires pour un enfant d'Andancette scolarisé dans cet établissement pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer aux établissements spécialisés qui font la demande d'une participation pour l'achat de fournitures scolaires et qui reçoivent des enfants d'Andancette, le même montant par élève, voté au Budget Primitif de l'exercice en cours, que pour les écoles d'Andancette, soit pour l'année scolaire 2023/2024 : 45 €.

Contre : 0 Pour : 15

DCM36/2023**Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes : Choix du cabinet pour la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la réalisation du projet de rénovation et de mise aux normes de la salle des fêtes. La réglementation prévoit dès lors que plus de deux entreprises sont sur le chantier, il y a lieu d'avoir un coordinateur de travaux pour assurer une mission CSPS. Une consultation auprès de plusieurs cabinets a été réalisée.

Entendu les propositions des divers cabinets,

Entendu la synthèse de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de confier la mission CSPS à la société **GIRY SPS** pour un montant de **3 000 €HT**,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Contre : 0 Pour : 15

Informations et courriers divers

- Discussion autour de la motion de censure sur l'article 39 du projet de loi de financement de la sécurité sociale dans lequel le gouvernement veut réduire les indemnités versées aux victimes de l'amiante sachant que cette motion a finalement été retirée.
- Les vœux de la Municipalité auront lieu le samedi 6 janvier 2024 à 19 heures à la salle du Creux de la Thine.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h15.

Liste des délibérations :

DCM33/2023 : Subvention exceptionnelle à l'association du club des aînés;

DCM34/2023 : Remboursement des « tickets de cantine et/ou garderie » aux familles ne fréquentant plus les services périscolaires;

DCM35/2023 : Participation communale pour les fournitures scolaires aux établissements spécialisés – IME ADAPEI 26 St Uze;

DCM36/2023 : Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes : Choix du cabinet pour la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS);

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER, Pouvoir à V. MEYRAND-DELOCHE	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,